

2026



**Choisissez une garantie
adaptée à vos besoins et à
votre budget**

Profitez des protections et avantages
proposés dans nos 3 offres,
construites pour s'adapter à chacun.



**Une complémentaire
pour vous,
tout au long de la vie**

Riche d'une histoire et d'une expérience
fortes, la Miasc s'engage à être toujours
plus proche de vos attentes du quotidien.

SOUS CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION



Parkinson
Vivre et Travailler

Le site Web



66 av de Verdun, 33610 Cestas

Service & appel
gratuits

0 805 292 292

contact@mutuelle-miasc.fr

www.mutuelle-miasc.fr

LES GARANTIES

Sous déduction des remboursements déjà effectués
et dans la limite des frais engagés.

Lexique :

BR : Base de remboursement de la Sécurité Sociale
FR : Frais Réels
PLV : Prix limite de vente
DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée
RO : Régime obligatoire (Régime assurance maladie)

**PARKI
POP**
Pour les besoins
quotidiens de la vie.



**PARKI
ZEN**
Une solution adaptée à
toutes les situations.



**PARKI
ZEST**
Pour une santé sans
aucun compromis.



PRESTATIONS MÉDICALES

Consultations, Généralistes et Spécialistes

100 % BR

DPTAM
180 % BR

NON DPTAM
160 % BR

DPTAM
250% BR

NON DPTAM
200 % BR

PHARMACIE

Médicament pris en charge par le R.O

100 % BR

100 % BR

100 % BR

RADIOLOGIE

Radio - imagerie médicale - échographie

100 % BR

DPTAM
130 % BR

NON DPTAM
110 % BR

DPTAM
140 % BR

NON DPTAM
120 % BR

ANALYSES ET SOINS D'AUXILIAIRES MÉDICAUX

Frais d'analyses - Actes de biologie -
Soins infirmiers - Kinésithérapie

100 % BR

130 % BR

140 % BR

HOSPITALISATION

Chirurgicale et Médicale

DPTAM
150 % BR

NON DPTAM
130 % BR

DPTAM
180 % BR

NON DPTAM
160 % BR

DPTAM
250% BR

NON DPTAM
200 % BR

Frais de séjour

100 % BR

100 % BR

100 % BR

Forfait journalier

100 % FR

100 % FR

100 % FR

Transport

100 % BR

100 % BR

100 % BR

DENTAIRE

Soins et prothèses "Panier 100% santé"

Prise en charge intégrale

Prise en charge intégrale

Prise en charge intégrale

Soins pris en charge par la Sécurité Sociale

100 % BR

150 % BR

150 % BR

Inlay-Onlay pris en charge par la Sécurité Sociale

100 % BR

150 % BR

150 % BR

Prothèses dentaires prises en charge par la
Sécurité sociale (Panier libre et modéré)

150 % BR Plafond
1 500 € (A)

200 % BR Plafond
1 500 € (A)

300 % BR Plafond
3 000 € (A,B)

Orthodontie refusée par le R.O

-

100 % BR

150 % BR

OPTIQUE 1 PAIRE TOUS LES 2 ANS / BÉNÉFICIAIRE (PRISE EN CHARGE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE)

Monture et verres "Panier 100% SANTÉ"

Prise en charge intégrale

Prise en charge intégrale

Prise en charge intégrale

Monture "Panier libre"

70 €

100 €

100 €

2 Verres simples

100 € les 2 verres

180 € les 2 verres

320 € les 2 verres

2 Verres complexes

150 € les 2 verres

230 € les 2 verres

500 € les 2 verres

2 Verres très complexes

150 € les 2 verres

280 € les 2 verres

500 € les 2 verres

Chirurgie Réfractive (par oeil)

100 €

200 €

400 €

AIDES AUDITIVES

Audioprothèse prise en charge par le
R.O catégorie 1 "Panier 100% santé"

Prise en charge intégrale

Prise en charge intégrale

Prise en charge intégrale

Audioprothèse prise en charge par le
R.O catégorie 2 "Panier libre"

100 €
En complément du R.O

200 €
En complément du R.O

300 €
En complément du R.O

(A) : Plafond par an et par bénéficiaire. Par année glissante limité à 1 000 € la première année
(B) : Plafond par an et par bénéficiaire. Par année glissante limité à 2 000 € la deuxième année

LES GARANTIES

Sous déduction des remboursements déjà effectués
et dans la limite des frais engagés.

Lexique :

BR : Base de remboursement de la Sécurité Sociale
FR : Frais Réels
PLV : Prix limite de vente
DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée
RO : Régime obligatoire (Régime assurance maladie)

PARKI POP

Pour les besoins
quotidiens de la vie.



PARKI ZEN

Une solution adaptée à
toutes les situations.



PARKI ZEST

Pour une santé sans
aucun compromis.



SOINS NON REMBOURSÉS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Acuponcteur, Chiropracteur, Diététicien,
Etiopathe, Homéopathe, Hypnothérapeute,
Mésothérapeute, Nutritionniste, Ostéopathe,
Pédicure, Podologue, Psychologue,
Psychomotricien, Réflexologie plantaire,
Phytothérapie, Ergothérapie, Thérapie EMDR,

Pharmacie (médicament sur prescription médicale)

Analyses et examens (sur prescription médicale)

Injection PRP

50 % FR
maxi 100 € / an

50 % FR
maxi 150 € / an

50 % FR
maxi 200 € / an

PANIER INM ⁽¹⁾

Méditation

Qi Gong

Tai Chi Chuan

Yoga

50 % FR
maxi 150 € / an

50 % FR
maxi 200 € / an

50 % FR
maxi 300 € / an

ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES ⁽²⁾

Club, associations spécialisées, maison sport
santé, centre de réadaptation

30 € / an

45 € / an

60 € / an

PROGRAMME DE REEDUCATION INTENSIVE ⁽³⁾

Soins (pris en charge par le R.O)

100 % BR

100 % BR

100 % BR

ORTHOPÉDIE / APPAREILLAGE / PETIT APPAREILLAGE

Soins et prothèse orthopédique - prothèse
capillaire pris en charge par la sécurité sociale

100 % BR

150 % BR

180 % BR

Semelles orthopédiques

100 % BR

250 % BR

350 % BR

PRÉVENTION

Dépistage de l'Hépatite B / Vaccination anti Tétanos-
Polyo-Diphtérie (sur prescription médicale).

100 % BR

100 % BR

100 % BR

ASSISTANCE (GARANTIES SOUCRITES AUPRÈS DE L'ASSISTEUR RMA)

Incluse dans la garantie

Oui

Oui

Oui

Cotisation mensuelle 2026

79.80 €

135.40 €

169.20 €

Assistance incluse dans votre garantie

En cas d'hospitalisation : aide à domicile, garde des enfants, garde des animaux, prestations de bien-être et soutien. Accompagnement psycho-social, accompagnement et assistance en cas de décès...

Tiers payant

Bénéficiez du tiers payant généralisé et de plus, bénéficiez de remises dans notre réseau Kalixia chez plus de 7 100 centres en optique, 5 600 en audio répartis sur tout le territoire

Application mobile

Disponible dans les stores (App Store et Google Play)

Suivez l'ensemble de vos remboursements et de vos informations sur notre application mobile, trouvez un professionnel de santé près de chez vous, téléchargez votre carte de tiers payant sur votre mobile, notice des médicaments...

(1) Les séances sont remboursables lorsqu'elles remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

- Être dispensées par un praticien certifié ou titulaire d'une formation reconnue dans la discipline concernée ;
- Être réalisées dans le cadre d'une activité professionnelle déclarée (SIRET obligatoire) ;
- Être effectuées en présentiel ou en télé-séance synchrone ;
- Faire l'objet d'une facture nominative mentionnant la date, la discipline, l'identité du praticien et son numéro SIRET.

(2) Pour être remboursables, les séances d'APA doivent satisfaire l'ensemble des conditions suivantes :

Encadrement professionnel

Les séances doivent être réalisées par l'un des professionnels suivants :

- Enseignant en Activité Physique Adaptée (APA / STAPS – mention APA-S),
- Psychomotricien,
- Kinésithérapeute,
- Educateur sportif titulaire d'une formation complémentaire reconnue en APA,
- Tout intervenant figurant sur la liste réglementaire des professionnels habilités à dispenser de l'APA (si applicable).

(3) Ces programmes ont pour objectif de maintenir ou améliorer les capacités motrices, l'équilibre, la posture, la marche, la coordination, ainsi que les fonctions non motrices impactées par la maladie. Voir condition particulière pour la prise en charge des remboursements

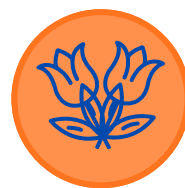
La Mutuelle Miasc vous propose également 2 options surcomplémentaires Compatibles Miasc ou tout autre assureur

Renforcer vos remboursements et réduisez votre reste à charge



**Option
TULIPE**

- Consultation spécialistes
- Soins auxiliaires médicaux
- Panier INM
- Soins non remboursables
- Activités physique adaptées



**Option
TULIPE+**